

**Coopératives de pêcheurs.**—Le mouvement coopératif parmi les pêcheurs des côtes de l'Atlantique et du Pacifique est d'origine récente. Le Ministère des Pêcheries fait remonter à 1924 l'établissement de coopératives de pêcheurs sur la côte de l'Atlantique, la première ayant été organisée à Tignish dans l'Île du Prince-Edouard. Aucune nouvelle association n'est organisée par la suite jusqu'à 1930. Il se forme alors des sociétés de ce genre au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse. A compter de cette année, le nombre de sociétés augmente annuellement jusqu'à 1941. Sur un total de 77 associations du genre dans tout le Canada, les Provinces Maritimes en comptent présentement 63. Ces chiffres ne tiennent compte d'aucune des associations en existence sur la terre ferme de la province de Québec mais comprennent neuf sociétés existant dans les Îles de la Madeleine.

Sur la côte occidentale il y a en 1941 cinq coopératives de pêcheurs dont deux existent depuis 15 ans, une depuis 10 ans et deux qui sont de fondation récente.

Le total des capitaux engagés dans les 77 associations s'établit à \$281,752. Le volume total d'affaires de ces associations s'élève à \$2,645,698. L'effectif global de toutes les associations faisant rapport est d'environ 4,500 membres.

Les associations coopératives de pêcheurs au Canada ne s'occupent pas que de la vente et de la préparation du poisson. Sur les deux côtes, les pêcheurs achètent en commun, par l'entremise de leurs coopératives de vente, leurs agrès de pêche et leurs filets. Sur la côte de l'Atlantique en particulier, plusieurs groupes exploitent des magasins coopératifs qui fournissent à leurs membres les nécessités de ménage telles que les épiceries, les viandes et les produits laitiers.

### Sous-section 2.—Coopératives de consommation

La plupart des gens voient dans les coopératives de consommation des sociétés de distribution en détail opérant dans le domaine des marchandises de consommation et les services. Cela est très vrai au Canada où les coopératives de consommation n'ont pas pu leur activité en dehors de la distribution en détail.

L'histoire des coopératives de consommation au Canada n'est pas très encourageante. Comme il est dit plus haut, les tout premiers essais de mouvement coopératif au Canada ont été tentés dans le domaine de la coopération entre consommateurs. La seule société qui puisse accuser une suite ininterrompue d'opérations heureuses est la British Canadian Co-operative Society, de Sydney Mines, N.-E. Cette société entra en opérations en 1906 avec un seul petit magasin à Sydney Mines. Elle possède maintenant des succursales à North Sydney, Glace Bay, Florence et Cranberry. Elle fait la distribution d'épiceries, merceries, viandes et vêtements pour hommes et exploite une boulangerie, une laiterie et un service de tailleurs. Depuis les 35 dernières années cette société constitue l'un des exemples les mieux réussis d'établissement coopératif de consommation au Canada et sur le continent.

Pour de multiples raisons il a été difficile dans le passé de maintenir un dossier des magasins coopératifs de consommateurs au Canada. Une de ces raisons est l'absence de législation uniforme; une autre, l'absence d'une seule agence pouvant s'étendre à tout le pays. Une troisième raison a été l'impossibilité pour les chefs du mouvement de s'entendre sur une définition acceptable d'une société de consommateurs. Les deux premières ont disparu. Chaque province dispose maintenant d'une législation adéquate sur les sociétés coopératives et dans la plupart des cas toute nouvelle association doit être constituée subordonnement à la loi existante, laquelle, presque partout, s'est avérée très acceptable pour la plupart des coopérateurs.